



LE TRAIT D'UNION De Saint-Piat et ses Hameaux



Saint - Piat

N° 70 - octobre 2010
Bulletin Communal d'Information

Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie



Le 9 septembre 2010 80 oies « Bernache » se sont posées à Grogneul sur la plaine derrière le château d'eau... on a pu les apercevoir également sur l'Eure, peu de temps, les cygnes les ayant chassées de leur territoire. (photos Michel BAILLEAU)

Comme le disent nos aînés, le rassemblement des oies annonce un hiver précoce, espérons que ce dicton faillira.

Les enfants ont repris le chemin de l'école. L'effectif en baisse depuis 2006 est enfin supérieur cette année grâce aux maternelles, toutefois il est à souligner que les classes sont chargées avec 28 ou 29 petits écoliers.

Les travaux de mise en sécurité des voies d'accès à la gare sont terminés depuis la mi-octobre, après rectification du détecteur du côté de la rue du Luxembourg et de la rue Verte pour les vélos qui n'étaient pas reconnus au niveau des feux tricolores.

La 2^{ème} tranche d'assainissement engagée par le Syndicat des Eaux occasionne plus de gêne que prévu. Les difficultés techniques rencontrées par l'entreprise ont engendré des coûts et des délais supplémentaires de réalisation.

Pour les personnes qui effectuent leurs courses chez les commerçants, un parking provisoire est à votre disposition à côté de l'Arsenal, il n'est pas très loin... Restons solidaires avec eux.

Dans quelques mois, la réforme des collectivités territoriales se mettra en place. Elle risque d'entraîner des changements importants.

Le 9 septembre dernier la municipalité a invité nos aînés pour une journée à GIVERNY, cette sortie a été très agréable.

J'espère les retrouver en nombre au repas annuel qui se déroulera le samedi 23 octobre prochain (une surprise les attend).

Quant à nos plus petits nous avons appelé le Père Noël pour lui passer commande et l'inviter le samedi 11 décembre à la salle des fêtes pour y rencontrer les enfants.

Michèle Martin

13 et 14 juillet 2010

Les médailles du travail ont été remises à :

Madame Claudine COOLEN - Grand Or - 40 ans

Monsieur Joël PIQUANDET - Or - 35 ans

Une fois que barnums, tables, chaises et piste de danse ont été installés, une pluie incessante a renvoyé tout le monde à l'intérieur de la salle des fêtes mais la rencontre amicale a eu lieu.

La municipalité remercie tous les commerçants, particulièrement Monsieur Maillard et sa famille d'avoir fourni saucisses, merguez et frites.



Nous remercions également le comité des fêtes pour son aide et sa présence par l'installation d'un chamboule tout.



Nicolas, notre animateur, a donné à certains l'envie de se « dérouiller » les jambes.



Le 4 septembre 2010 à la salle des fêtes de Saint-Piat a eu lieu la réunion du district des arbitres d'Eure et Loir de football. A cette occasion Alexis Maugars a été mis à nouveau à l'honneur puisqu'il a reçu une coupe méritante pour toutes ses années d'arbitrage. Passion qu'il exerce depuis 1981.

Allocution du 15 août 2010

Prononcée par Monsieur Claude BUISSON, Président de l'union locale des anciens combattants

Aujourd'hui nous commémorons le 66^{ème} anniversaire de la libération de Saint-Piat, pour les jeunes générations, perpétuons le souvenir de nos aînés qui ont combattu pour défendre nos libertés.

Le 3 septembre 1939 la guerre éclate entre l'Allemagne nazie et la France. Un enfant de Saint-Piat, **René Segouin**, est tué au champ d'honneur, et le **lieutenant Dolzy** et les valeureux tirailleurs sénégalais tombent à Saint-Piat en juin 1940.



A la tête du sinistre gouvernement de Vichy, Pétain et ses complices s'engagent dans la voie de la collaboration. Face à ces monstruosité, les Français libres rassemblés autour du Général de Gaulle continuent le combat.

La France occupée, la résistance est structurée grâce à l'action énergique de Jean Moulin. A Saint-Piat, autour de **Monsieur et Madame Vauvillier**, la résistance s'organise.

Le 6 juin 1944, le Général de Gaulle annonce aux Français le débarquement sur les côtes Normandes :



« la bataille suprême est engagée. Après tant de combats, de fureur, de douleur, voici venu le choc décisif, le choc tant espéré. Bien entendu, c'est la bataille de France et c'est la bataille de la France ».

La Résistance multiplie les opérations pour assurer la réussite du débarquement. La présence de la 7^{ème} division blindée américaine aux abords de Saint-Piat le 16 août 1944, pousse **Vauvillier** et ses hommes à agir.

Lors des combats de la Libération de Saint-Piat, pendant que ce groupe de résistants attaquait l'ennemi retranché aux abords du **moulin de Dionval**, **Raymond Vauvilliers** et **Robert Poisson** furent tués.



Pendant les combats de la Libération, on dénombra deux victimes civiles : **Albert Lehoux** et **André Legros**.

Le Général de Gaulle déclara que la déportation fut la voie la plus douloureuse de la libération. A Saint-Piat, des hommes et des femmes ont sacrifié leur vie en déportation pour rétablir nos libertés :

Madame Gabrielle Blondelle, **Messieurs Marcel Binet**, **Maurice Roger** et **René Bigot**.

5 septembre 2010 – Traditionnelle rencontre annuelle de Grogneul

Notre repas champêtre a réuni 74 convives, toutes générations confondues. Durant l'apéritif, chacun a pu regarder la grande broche sur laquelle un superbe porcelet tournait lentement devant des braises incandescentes. Passés les amuses-bouche, les crudités, la charcuterie, le trou normand, le porcelet grillé et ses légumes ont fait le régal de tout le monde, ainsi que le dessert surprise de notre chef pâtissier.

Un grand beau temps, de la convivialité, des discussions, des chants, des rires, tout pour faire de ce dimanche une journée inoubliable.

Un grand merci à tous les bénévoles sur qui nous pouvons compter chaque année.

Le syndicat de gestion du hameau de Grogneul



Photos Michel Bailleur

9 septembre 2010 – Voyage de nos aînés à Giverny (27)

Pas trop tôt le matin, mais bon pied, bon œil, c'est de la place René Quantin qu'une quarantaine de personnes a pris la route de la Normandie sous un beau soleil qui durera presque toute la journée.

D'abord à Pacy-sur-Eure, nous avons sillonné sur l'ancienne ligne ferroviaire Rouen/Orléans à bord d'un authentique train « rétro » en direction de Breuilpont. Au long de ce petit circuit commenté, nous avons pu admirer de coquets villages de la Vallée de l'Eure.

Puis en début d'après-midi après une pause sympathique et réconfortante à Giverny, nous nous sommes rendus dans la propriété ayant appartenu à Claude MONNET, peintre impressionniste. Visite de sa maison conservée en l'état, décorée d'une splendide collection d'estampes japonaises, ainsi que de son jardin dont les fleurs aux milles espèces et couleurs nous ont ravis. Le plan d'eau nous offrait à voir ses magnifiques nymphéas qui inspirèrent le peintre.

Après cette agréable journée le retour s'effectuait sans problème à Saint-Piat vers 18 h 30.

Geneviève Chartier



Photos Nathalie Ribault – Michel Bailleur

11 septembre 2010 – Pique-nique annuel de Changé

Les habitants de Changé ont pris aussi l'habitude de se retrouver. A l'initiative autrefois de M. et Mme Jumelle, le flambeau a été repris ces dernières années par la volonté de bénévoles comme M et Mme Mallet-Defrance, M et Mme Poupeau ... L'envie de perpétuer cette rencontre doit survivre, elle doit permettre aux nouveaux habitants de notre hameau de faire connaissance. N'hésitez donc pas à venir, ne serait-ce qu'un court moment.

Marie-Laure Mézard

Propriétaires d'animaux

Les propriétaires d'animaux parqués dans des enclos non surveillés (chevaux, mouton, chèvres, vaches ...) sont priés de se présenter en mairie aux heures d'ouvertures au public afin de remplir une fiche permettant de les appeler en cas de divagation des animaux.

Au cas où le propriétaire n'interviendrait pas dans l'heure, les services de l'entreprise chargée de la capture seront refacturés à l'€uro près ainsi que la réfection de la clôture défaillante.

Le Maire

Réforme des collectivités territoriales

3471 c'est le nombre de conseillers territoriaux qui remplaceront en 2014 les 6000 conseillers généraux et régionaux actuels.

Ils siègeront à partir de 2014 au sein de la région et du département. Leur répartition par département et par région est arrêtée.

Elus pour 6 ans au scrutin uninominal à deux tours avec un seuil de maintien de 12,5 % au second tour.

De ce fait les conseillers régionaux élus en mars 2010 verront leur mandat réduit à 4 ans les conseillers généraux élus en mars 2011 le seront pour 3 ans.

Le développement de l'intercommunalité constitue l'autre point fort de la réforme au 1^{er} janvier 2014.

Dans les prochains « Trait-d'union » je m'efforcerai de vous expliquer cette réforme ainsi que les impacts de la suppression de la Taxe Professionnelle.

La partie Taxe d'Habitation du conseil général sera perçue dorénavant par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon (CCTVM) en remplacement de la taxe professionnelle qu'elle récupérait des entreprises.

Dans les 10 communes qui composent la CCTVM les valeurs locatives et les abattements sont différents, ce n'est plus le conseil général qui décidera des augmentations mais chaque communauté de communes. Cette « usine à gaz » mérite que l'on s'y intéresse sérieusement car en finalité c'est le contribuable qui paiera, sans pour autant donner des ressources supplémentaires à la commune.

A suivre.... Michèle MARTIN



Bienvenue sur le site officiel de Saint-Piat

<http://www.saint-piat.fr>

Désormais il vous est possible de consulter les comptes rendus succincts du conseil municipal. Toutefois nous vous rappelons que l'intégralité des comptes-rendus sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter en 2011, il convient de vous faire inscrire sur la liste électorale **avant le 31 décembre 2010**.

Pour cela, s'adresser en mairie aux heures d'ouverture au public :

mardi & jeudi de 17 h à 18 h 30 – mercredi de 10 h à 12 h – samedi de 9 h 30 à 11 h, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pont Bailey de Changé



C'est le seul pont entre Saint-Piat et Maintenon. Par délibération n° 2010/01-06 du 13 janvier 2010 le conseil municipal a approuvé le principe de remise en état du pont Bailey de Changé.

Sur la base de l'estimation du Centre National des Ponts de Secours les travaux avaient été chiffrés à 29 365 €HT dont 7 330 HT pour la réfection des accès et la location d'une pelle nécessaire aux manutentions des éléments de l'ouvrage à changer. Le 2 avril 2010, le Conseil général d'Eure et Loir a donné son accord à notre demande, nous accordant une subvention de 7 341 € sous réserve d'engager l'opération avant le 31 décembre 2010. La consultation pour la réfection du platelage en bois de l'ouvrage s'est déroulée du 7 au 24 septembre 2010 ; l'ouverture des plis a été effectuée le 5 octobre par la commission municipale des appels d'offres. Sur les indications du Centre National des Ponts de Secours et compte tenu de la spécificité de ce type de travail, trois entreprises ont été consultées. Le conseil municipal du 13 octobre dernier a validé et retenu l'offre de l'entreprise EUROCHENE pour un montant de 7 741,00 € HT. Les travaux commenceront à la mi-novembre.

Concours « trouver un nom à la salle polyvalente de l'ancien presbytère »

Vous trouverez joint à ce Trait-d'Union un bulletin de participation à remettre en mairie **avant le 30 novembre 2010**.

La commission Communication, Fêtes et Cérémonies se réunira en décembre pour dépouiller les bulletins. Puis dans le Trait-d'Union n°71 nous vous communiquerons les 5 propositions les plus nombreuses.

Pour gagner la récompense vous devrez trouver quel nom a obtenu le plus de suffrages. En question subsidiaire, estimer le nombre de votants ayant proposé le nom retenu.

La remise du prix sera effectuée en réunion publique dans la salle nouvellement nommée.

Commission Communication, Fêtes et Cérémonies

Mise en révision et transformation du POS en PLU

Pour faire suite à la délibération n°20090101 du 14 janvier 2009 le conseil municipal du 15 septembre 2010 a approuvé le projet d'engager les études nécessaires à la révision du POS de la commune et l'échéancier proposé, à savoir :

- Une première phase, engagée en 2009 et réalisée en 2009/2010, pour l'établissement d'un diagnostic préalable,
- Une deuxième phase à réaliser en 2010/2011, pour la révision du POS et sa transformation en PLU.

Le bilan du diagnostic réalisé au cours de la première phase a été présenté à l'ensemble du conseil municipal le 29 juin 2010 en Commission générale. Il en ressort que notre POS approuvé le 5 mai 1986, modifié une première fois le 24 février 1989 puis récemment le 16 mars dernier, ne répond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de l'espace communal telles qu'elles résultent de la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbain » et de la Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 sur l'urbanisme et l'habitat.

On notera en particulier :

- Une ouverture à l'urbanisation beaucoup trop importante par rapport à la réalité démographique avec le risque pour la commune de ne pouvoir assumer financièrement ses charges en matière d'équipement public,
- Le manque de logements locatifs accessibles à de jeunes ménages à qui la pression foncière que l'on constate actuellement sur la commune, ne permet plus de s'y installer, ce qui a conduit, depuis une dizaine d'années, à un vieillissement de la population qui aujourd'hui pose problème et s'est traduit, entre autre, par une fermeture de classe lors de la dernière rentrée scolaire. Ce problème est aussi un souci pour les principaux employeurs de la commune qui nous l'on mentionné à plusieurs reprises,
- La faible exploitation des ressources touristiques de la commune.

La mise en révision du POS et l'élaboration d'un PLU devrait permettre à la commune de retrouver et de conserver la maîtrise de son évolution et faire face à la pression foncière qui ne pourra que s'accroître encore dans les années qui viennent :

- Un équilibre entre, d'une part, un renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé et un développement de l'espace rural et, d'autre part, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages, ceci dans le cadre du développement durable,
- La satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales et de service, d'activités sportives, culturelles et d'intérêt général,
- La maîtrise des besoins de déplacement notamment piétonniers, la préservation de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Pour répondre à tous ces objectifs, il convient de prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU et, par ailleurs, de fixer les modalités de la concertation.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et ayant pris connaissance du projet de délibération. Après en avoir délibéré et après vote, décide à l'unanimité de prescrire la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

L'annonce de la concertation au public se fera par : affichage de la délibération en mairie, avis dans les boîtes aux lettres, communiqué de presse, information lors des permanences des élus en mairie.

L'information et explications : l'information sera complète et présentée dans des formes compréhensibles pour tous. Elle exposera les grandes lignes du projet en s'appuyant par exemple sur un texte de présentation, un schéma d'intention ; c'est sur la base de ces explications et de ces documents que la concertation, conduite par le Conseil municipal sera entamée. Le Conseil municipal retient pour cela les supports suivants : dossier disponible en mairie, encart dans le bulletin municipal, permanence des élus, réunions publiques.

Ecoute, débat et échanges : cette phase de la concertation doit permettre aux habitants de s'exprimer et d'engager le débat. Les modalités de recueil des observations émises par la population se feront par : des courriers en mairie, sur un registre mis à la disposition du public en mairie, la participation à un débat public.

Bilan de la concertation : à l'expiration de la concertation, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibèrera. Si le Conseil municipal décide de prendre en compte des propositions faites dans le cadre de la concertation, celles-ci seront introduites dans l'élaboration du PLU qui sera arrêté, puis soumis, sous trois mois, à l'avis des personnes publiques associées. Ainsi la délibération arrêtant le projet de PLU tirera le bilan de concertation.

La présente délibération sera notifiée conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme. Elle fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et une mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Présentation du rapport d'activité 2009. Les accueils Enfance-Jeunesse sont restés la compétence principale exercée par la Communauté de Communes, en terme de services à la population. Ils ont continué à connaître un franc succès auprès des familles et une grande partie des dépenses de fonctionnement (80 % des charges de la CCTVM) à été dédié à cette compétence.

Les recettes fiscales nettes disponibles de la Communauté de Communes sont de 350 279 € soit un produit de Taxe Professionnelle de 994 022 €, une Dotation de Compensation de 430 548 €, moins l'Attribution de Compensation reversée aux Communes pour un montant de 1 074 291 €. Le taux de Taxe professionnelle a été maintenu à 9,06 %, la dotation de compensation a connue une hausse de 0,8 % et la dotation d'intercommunalité une hausse de 1,2 %.

La Communauté de Communes a souhaité soutenir également les projets de ses Communes membres en versant à chacune une subvention d'équipement de 25 000 € (rappel : pour notre commune cette somme a été utilisée dans l'aménagement des travaux de mise en sécurité sur les rues Verte, Robert Poisson et ave de la Gare).

Quant au développement économique des démarches ont été faites auprès d'entreprises intéressées par l'achat d'un terrain sur la zone d'activité. Suite à une étude lancée sur notre territoire, le projet de réalisation d'un hôtel d'entreprises a été mis en place, il est estimé à 650 000 € TTC qui consiste en la construction d'un bâtiment de 4 box de 200 m² chacun accessible à la location.

Les délégués ont approuvé le compte administratif 2009 :

Budget Principal :	+ 1 068 744,31
Budget annexe de lotissement +	196 999,49
Résultat général de clôture	+ 1 265 743, 80

Suite à l'annonce de la suppression de la Taxe Professionnelle à compter de 2010, la prudence à été de mise.

Site : <http://www.cctvmaintenon.fr>

2, rue Michel Delattre ; 28130 Pierres

02 37 27 13 37 ou 06 46 77 81 61



Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), « Le Blé en Herbe », se propose d'aider les parents dans leurs recherches de place chez la centaine d'assistantes maternelles que compte la Communauté de Communes.

Le RAM peut aussi les accompagner dans leurs démarches de « parents-employeurs » et auprès de tous les organismes-partenaires (CAF, PMI,...).

D'autre part, « Le Blé en Herbe » est itinérant sur 8 communes : Maintenon, Pierres, Bouglainval, Saint-Piat, Soulaire, Mévoisins, Villiers-le-Morhier et Chartainvilliers c'est-à-dire que les assistantes, accompagnées des enfants, peuvent participer à des ateliers, tous les matins (sauf le mercredi) et ce quel que soit leur commune d'habitation.

Ce service est gratuit et mis à disposition par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Lors de ces temps collectifs, les enfants peuvent jouer librement, se confronter aux autres, faire des activités d'éveil et participer à des moments de lecture et de comptines.

Les assistantes maternelles qui participent à ces ateliers, se rencontrent, se connaissent et échangent sur leurs pratiques professionnelles. Les informations concernant leurs droits, leurs devoirs, leurs statuts et les nouvelles lois qui interviennent dans leur profession sont abordées lors de ce temps. Ainsi, tout en rompant leur isolement, elles continuent à se former.

En ce qui concerne Saint-Piat, les ateliers ont lieu un jeudi sur deux, dans la salle de l'ancien du presbytère, de 9h00 à 11h30. Pour tous renseignements ou inscriptions, n'hésitez pas à contacter Anne-Julie CHEVALIER au 02 37 27 13 37 lors des permanences le mardi et le vendredi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 14h00 à 18h00.

Syndicat Intercommunal de l'Eau (S.I.E.)

En recevant le solde de leur facture d'eau certaines personnes sont venues se plaindre à la mairie.

Je rappelle que la compétence d'eau potable de la commune a été transférée au SIE le 19 mars 1954, et la compétence assainissement le 3 avril 1991.

Dans la note jointe à ce journal, rédigée par le syndicat, vous pourrez trouver l'historique, les chiffres et les explications de la récente augmentation.

Je ne peux que déplorer, encore une fois, que les élus responsables en 2005 n'aient pas eu le courage politique de porter le coût de l'eau à sa vraie valeur, sans parler de l'assainissement collectif qui aurait dû être entrepris par tranches depuis plus de 10 ans, les charges auraient ainsi été étalées pour tous.

Le Maire.

AVIS D'INFORMATION concernant le CCAS

A partir d'octobre la permanence qui avait lieu le mercredi matin est déplacée au

Mardi de 17 à 19 heures

Madame Geneviève Chartier en tant que déléguée au CCAS se tient à disposition des personnes qui rencontrent des difficultés d'ordre familial, financier, ou relationnel afin de les orienter vers les interlocuteurs adaptés à leur situation ou éventuellement d'envisager avec le CCAS des solutions possibles (ex: problèmes financiers ponctuels, isolement des personnes....

Cet horaire sera peut-être plus adapté à ceux qui travaillent.



AVIS D'INFORMATION

Le camion de la boucherie DARMIGNY sera présent devant l'épicerie le **samedi de 9h 30 à 10h30**.

Vous pouvez joindre Nicolas DARMIGNY au **06.07.74.45.57**

Pour lui passer vos commandes ou vous renseigner (il effectue également la livraison sur les hameaux de Grogneul et Changé)



GYM VOLONTAIRE SENIOR

NOUVEAU A SAINT PIAT...

FAITES-VOUS PLAISIR ET CONSOLIDEZ VOS ACQUIS !!

Vous voulez profiter pleinement de votre retraite, conserver une bonne condition physique et maintenir votre capital santé, dans une ambiance conviviale :

La mairie de SAINT PIAT met en place une séance de gymnastique d'entretien, équilibre, mémoire, souplesse, renforcement musculaire, étirements... dispensée par une animatrice diplômée,

**Chaque lundi de 14h30 à 15h30
à la salle des fêtes
à partir du lundi 8 novembre 2010.**

Cours d'essai gratuit !

Renseignements auprès de Martine 02 37 53 51 54

Venez jouer avec nous !

S'amuser en famille ou entre amis, découvrir de nouveaux jeux de société : ce sera bientôt possible ! Une nouvelle association, l'Eure des Jeux, est sur le point d'ouvrir une ludothèque centre de ville de Maintenon. Une ludothèque ? C'est un peu comme une bibliothèque, mais, au lieu de prêter des livres, cette structure donne accès à une multitude de jeux. Des lotos et memory pour les petits, des jeux de mémoire (Pique-plume...), d'observation (Lynx...), d'habileté (Mikado, Kapla...) ou de stratégie (Cluedo, Pipolo...) pour les plus grands. Pour un tarif très modique, la ludothèque accueillera, quelques heures par semaine, les enfants accompagnés de leurs parents, mais aussi les adolescents. Alors à bientôt !

Pour plus d'infos, écrivez-nous : contact@euredesjeux.fr



Le calendrier des rencontres à Saint-Piat

Octobre :

- **samedi 23** : Repas pour nos aînés
- **dimanche 24** : Concours de belote organisé par le Club de la Vallée.

Novembre :

- **dimanche 7** : marché de Noël par la catéchèse
- **dimanche 14** : Vente annuelle organisée par le Club de la Vallée.
- **samedi 27** : Bal du Foot organisé par l'AS Saint-Piat – contact M. Simmonet 02.37.32.44.26
- **Week-end du 20 et 21** : « Exposition Collectionneurs », organisé par le Comité des Fêtes de Saint Piat – contact avec Patricia Léonardon au 02 37 32 48 26

Décembre :

- **samedi 11** : Noël pour les enfants de – de 3ans

Janvier :

- **vendredi 14** : Vœux du Maire à la salle des fêtes à partir de 19 h 00.